

Présents : Mesdames et Messieurs Claude DURAY, Maire, Noël CADET - 1^{er} Adjoint au Maire, Emilie ROUGIER – 2^{ème} Adjointe au Maire, Jean RONZATTI – 3^{ème} Adjoint au Maire, Céline JOLY – 4^{ème} adjointe au Maire, Gérard TANTOLIN – 5^{ème} Adjoint au Maire, Caroline LEICHT, Florianne FALOLA-CHOUACHI, Aurore BERTAUX, , Cyril PELOSO, Stéphane PERRIER, Alain REGAUDIAT, Sandrine POIGNET, Laurent VERNAZ, Alain FINA, Mathieu CICERI, Vincent FROMENT

Excusés : Emilie DEGLISE-FAVRE (pouvoir à Emilie ROUGIER), Patrice JACQUIER (pouvoir à Florianne FALOLA-CHOUACHI)

Secrétaire de séance : Aurore BERTAUX

Assistait également à la réunion : Sébastien GAUDET, secrétaire général de la Mairie

Sur proposition de Monsieur Le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le procès-verbal de la réunion du 24 mars 2023.

Monsieur le Maire propose d'ajouter deux points à l'ordre du jour, ce qui est validé à l'unanimité par le Conseil Municipal :

- Autorisation de dépôt d'une déclaration préalable de travaux pour la création d'une clôture vers l'école élémentaire
- Augmentation des tarifs de restauration scolaire à la rentrée 2023

Aurore BERTAUX est désignée en qualité de secrétaire de séance.

FINANCES

Nomenclature M57 : Application de la fongibilité des crédits

Rapporteur : Noël CADET

Noël CADET, Adjoint au Maire en charge des Finances, indique que le référentiel budgétaire et comptable M57 introduit dans ses dispositions la possibilité pour le Conseil Municipal de déléguer au Maire la faculté de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

Cette fongibilité des crédits est autorisée dans la limite maximale de 7.5% des dépenses réelles de chaque section.

Lorsque l'autorisation lui est donnée, le Maire rend compte de ces mouvements de crédits auprès de l'assemblée délibérante lors de sa plus proche séance.

Il est proposé d'adopter cette disposition de souplesse budgétaire, qui permettra de réaliser des opérations de virement de crédits budgétaires entre chapitres avec rapidité, dans la limite de 7.5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections.

Noël CADET précise qu'il y a eu deux décisions modificatives budgétaires en 2022.

Laurent VERNAZ ne voit pas l'intérêt de cette délégation au Maire d'autant que la somme, de près de 100 000 € comme le précise Claude DURAY, est importante.

Vu :

- l'article L5217-10-6 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- les instructions budgétaires et comptables de la nomenclature M57 ;
- l'accord du Comptable public du 14 novembre 2022 concernant l'adoption du référentiel M57 pour le budget principal de Frontenex,
- la délibération N°: 2022-14-11-04 D du Conseil Municipal du 14 novembre 2022 portant adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1^{er} janvier 2023,

Sur proposition de Noël CADET, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à la majorité (Laurent VERNAZ votant contre) :

- Autorise Monsieur le Maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5 % du montant des dépenses réelles de chaque section, à compter du 1^{er} janvier 2023

Augmentation des tarifs de restauration scolaire à la rentrée 2023

Rapporteurs : Noël CADET

Noël CADET, Adjoint aux Finances, rappelle la délibération du 11 juin 2021 portant mise en place du système de quotient familial pour la facturation des repas consommés au restaurant scolaire.

Depuis 2021 et la signature du contrat avec la société LEZTROY, et malgré une hausse des tarifs de ce prestation courant 2022 de plus de 8.5% (soit une hausse de 0.35€ / repas), le prix du repas facturé aux parents n'a pas été augmenté.

Afin de faire face à la hausse annoncée du coût facturé par LEZTROY entre 0.07 et 0.08 € TTC par repas, et des augmentations du coût de fonctionnement du restaurant scolaire (embauche d'un agent contractuel supplémentaire sur 4 mois, hausse énergétique, salaire...), Noël CADET propose une hausse de 0.10 € par repas facturé, ce qui aurait un impact pour une famille ayant un enfant fréquentant la cantine tous les jours de l'année, d'environ 14€/an.

Il détaille les prix par strate de quotient familial :

Quotient Familial	Prix de vente du repas actuel	Prix de vente du repas proposé
< 300 €	3.90	4
300 € à 600 €	4.40	4.50
600 € à 800 €	5.10	5.20
800 € à 1250 €	5.30	5.40
> 1250 € ou QF non fourni	5.50	5.60

Pour un repas vendu à des adultes, actuellement à 7€, il sera proposé à 7.10€.

Laurent VERNAZ est favorable à l'augmentation mais il souhaiterait que soit bien inscrite et diffusée, la participation de la commune.

Le prix d'un repas consommé par un enfant est supérieur à 12€ et donc, la Commune prend plus de 50% de ce repas à sa charge.

Il constate également que la famille dont le quotient familial est le plus élevé a proportionnellement la hausse la moins importante.

Sur sollicitation de Noël CADET, Mathieu CICERI indique être favorable à cette hausse mais il pense qu'il aurait fallu trouver d'autres sources d'économies que sur la cantine.

A l'unanimité, le Conseil Municipal entérine ces nouveaux tarifs qui entreront en vigueur à la rentrée de septembre 2023.

Sandrine POIGNET demande si le nouveau contrat en renfort au restaurant scolaire est satisfaisant.

Noël CADET répond par l'affirmative et précise que ce contrat s'achève à la fin de l'année scolaire et qu'une éventuelle reconduction dépendra des effectifs maternels 2023/2024 fréquentant la cantine.

TRAVAUX

Point sur les travaux réalisés, en cours et en projet

Rapporteur : Jean RONZATTI

Jean RONZATTI, Adjoint au Maire en charge des Travaux, fait un point sur les travaux réalisés et programmés prochainement :

- Un devis a été transmis par SERTPR pour refaire une partie d'enrobés dans la rue de Gros Chêne (4 241.94 € TTC), sur la partie communale devant l'entrée du nouveau lotissement. Il a été proposé aux riverains du chemin privé rejoignant la rue de solliciter un devis pour enrober cet accès et la réflexion est en cours de leur côté.

Laurent VERNAZ souhaite que cette démarche soit poursuivie avec tous les administrés quand la commune réalise ce type de travaux.

- Dans la continuité de la rénovation par SERTPR des allées du cimetière, permettant une accessibilité pour les personnes à mobilité réduite, les abords de la croix ont été également réalisés.

- Pour le projet de rénovation des courts de tennis, une rencontre sur site avec le Club a permis de faire un état des lieux et d'affiner les besoins. Une société réalisant de la résine, avec une approche financière intéressante, viendra affiner son devis en visualisant les terrains, début juin.
- Au niveau de l'immeuble « Le Grand Roc », le soubassement de la façade de certains commerces est en mauvais état et un devis est en attente
- La menuiserie PEISSEL a réalisé la rénovation des menuiseries extérieures du local loué à l'esthéticienne dans l'immeuble « Les 4 Chemins » (15 808.80€ TTC)
- Concernant la requalification de la rue du Boulodrome, une réunion a eu lieu entre ARLYSERE, le Syndicat d'Énergie de la Savoie et le cabinet ETI, maître d'œuvre de l'opération afin de la caler pour 2024. Une convention de groupement de commandes sera proposée au prochain Conseil Municipal et une négociation foncière sera engagée avec deux propriétaires afin de disposer d'espaces complémentaires (trottoir...)
- Le dossier de rénovation des berges et seuils du ruisseau de Verrens, au niveau de la rue de Princens, avance. Une étude géotechnique du bas du mur du pont permettra de finaliser le dossier de consultation des entreprises. Noël CADET précise qu'une aide financière du Département est fort probable pour cette opération en 2024.
- De manière informelle à ce jour, ARLYSERE a donné son accord pour une réalisation des travaux de requalification de la rue du Bois de l'Île, en 2024.

Point sur les services techniques

Rapporteur : Jean RONZATTI

Jean RONZATTI, Adjoint au Maire en charge des Services Techniques, fait un point sur l'activité des services techniques :

- La rénovation de la peinture des escaliers de la Mairie a été réalisée, après la pose d'un échafaudage par l'entreprise VUILLERMOZ (3 600 € TTC)
- Suite à une tentative d'intrusion, les deux nouvelles portes latérales de l'église ont été dégradées sans nécessité toutefois de les remplacer

Point sur l'assainissement

Rapporteur : Jean RONZATTI

Jean RONZATTI, Adjoint au Maire en charge de l'Assainissement, fait un point sur l'assainissement :

- Dans le cadre de la rétrocession du lotissement « La Colline de Rochebourg », ARLYSERE a sollicité des compléments à la société CAPELLI sur les réseaux d'eaux usées et d'eau potable
- Suite à un problème d'eaux pluviales détecté rue de Cléry (débordement en cas de fortes pluies), l'entreprise DELEANI reprendra ce réseau sous voirie (3 702 € TTC). De son côté, l'entreprise SERFIM BERTHOD a rehaussé une grille d'eaux pluviales

Sécurisation du secteur de la patte d'oie : décision de déclarer la consultation des entreprises infructueuse

Rapporteurs : Claude DURAY/Jean RONZATTI

Claude DURAY et Jean RONZATTI rappellent le lancement de la consultation des entreprises pour les travaux de sécurisation du secteur de la patte d'oie, en date du 15 mars 2023.

Lors de la remise des offres, le 14 avril 2023, une seule entreprise, SERTPR, a répondu avec un montant largement supérieur à l'estimation du maître d'œuvre.

Au vu de cette incompatibilité financière, Claude DURAY et Jean RONZATTI proposent au Conseil Municipal, qui accepte à l'unanimité, de :

- déclarer infructueuse la consultation conduite dans le cadre de ce projet
- relancer la procédure dès la fin du mois de mai 2023, en modifiant uniquement certaines conditions du chantier (déviation...) pour faciliter le travail des entreprises et ainsi, diminuer le coût de l'opération

DEVELOPPEMENT DURABLE

Retour sur la journée de nettoyage de la commune du 22 avril 2023

Rapporteur : Emilie ROUGIER

Emilie ROUGIER, Adjointe au Maire en charge du développement durable, évoque le déroulement de cette deuxième journée de nettoyage de la commune.

Il y a eu moins de participants qu'en 2022, phénomène lié certainement au choix de la date. Des habitants d'autres communes se sont joints à cette matinée, qui a permis de constater que la commune était plus propre que l'an dernier, même si certains lieux bien localisés sont jonchés de déchets.

Pour 2024, l'idée sera d'associer le collège à cette démarche, voire le secteur jeunesse d'ARLYSÈRE.

Annulation du concours communal des maisons fleuries de Frontenex

Rapporteur : Emilie ROUGIER

Emilie ROUGIER indique qu'une seule candidature a été reçue avant le 1^{er} mai pour ce concours et propose de l'annuler pour 2023.

Avancement du projet de réaménagement de la cour de l'école élémentaire

Rapporteur : Emilie ROUGIER

Emilie ROUGIER rappelle que la commission Développement Durable, réunie le 26 avril 2023, a défini le programme de cette opération en se fixant un calendrier.

Pour 2023, il a été décidé :

- d'intervenir sous le préau actuel en installant des boîtes à livres, des prises d'escalade et d'essayer d'améliorer l'acoustique
- d'intégrer l'espace vert à l'entrée de l'école, dans l'enceinte du terrain multisport
- de réaliser un marquage au sol figurant des jeux

Afin de mettre en action ce programme, la municipalité s'est rendue sur site le 5 mai et a convenu ceci :

Préau actuel

- pose de deux ou trois boîtes à livres (anciennes caisses de pomme) vers le tableau noir actuel
- installer des prises d'escalade sur une faible hauteur sur un mur (pas de nécessité de repeindre une partie de la fresque)
- de solliciter deux ou trois devis pour améliorer l'acoustique (au préalable, nécessité de démonter une partie du lambris pour voir ce qui le sépare de la dalle)

De plus, une visite des sanitaires actuels a permis de constater qu'il sera simplement nécessaire de faire un rafraîchissement de l'intérieur (peinture, dalle de plafond, reprise de portes) car les installations de plomberie sont correctes

Espace vert multisport

- Installation de deux tables de pique-nique
- Installation de bancs (nombre à définir selon place)
- Installation d'un jeu d'agilité avec un choix en robinier
- Réinstallation de deux bancs à l'extérieur du multisport pour l'attente avant les entrées/sorties des enfants
- Conservation du grillage existant sur une hauteur d'1.20 m pour créer une barrière entre le terrain et l'espace vert, avec ouverture selon aménagement
- Création d'une clôture tout le long de ce nouvel espace
- Déplacement du portail du multisport

Marquage au sol de jeux

Rien n'a été décidé mais une consultation des enseignants et des enfants sera nécessaire

Une boîte à livres sera « testée » également à l'extérieur de l'école, vers l'entrée si cela est techniquement possible.

URBANISME

Autorisation de dépôt d'une déclaration préalable de travaux pour la création d'une clôture vers l'école élémentaire

Rapporteur : Gérard TANTOLIN

Gérard TANTOLIN, Adjoint en charge de l'urbanisme, indique que dans le cadre du projet de réaménagement de la cour de l'école, et de l'intégration d'un espace vert existant dans l'enceinte du terrain multisport, il est nécessaire de créer une clôture.

A cet effet, Gérard TANTOLIN propose au Conseil Municipal qui accepte à l'unanimité, d'autoriser Monsieur le Maire à déposer une déclaration préalable de travaux pour cette opération qui se déroulera cet été.

Point sur le projet d'espace multi-activités au Poyet

Rapporteur : Claude DURAY

Monsieur le Maire fait un point sur le projet d'espace multi-activités dans le secteur du Poyet, qui fait l'objet d'un blocage entre le vendeur, la Société d'Aménagement de la Savoie, et l'acheteur qui n'a pas respecté les clauses du compromis de vente.

La SAS a donc rompu le contrat et recherche un repreneur du projet.

Claude DURAY indique que cela peut être une opportunité pour la Commune de bénéficier d'un foncier plus important pour le projet d'espace multi-activités.

Noël CADET indique que pour ce projet, la Région Auvergne-Rhône-Alpes a décidé d'une aide de 200 000 € et que les autres subventions ont une durée de validité de 2 ans, ce qui est une bonne nouvelle.

PERSONNEL

Point sur le recrutement des emplois d'été 2023

Rapporteur : Noël CADET

Noël CADET, Adjoint au Maire en charge du Personnel, indique que 16 jeunes de Frontenex ont postulé pour des emplois d'été et une sélection (4 garçons et 2 filles) a été effectuée par la Commission PERSONNEL.

Ils seront présents de fin juin à fin septembre et seront affectés aux services techniques, en Mairie et aux écoles.

Finalisation du Document Unique

Rapporteur : Noël CADET

Noël CADET rappelle que le Centre de Gestion de la Fonction Publique a été mandaté pour réaliser la mise à jour du Document Unique de la collectivité, qui consiste en une évaluation des risques professionnels.

Entre mars et mai, la conseillère en santé et sécurité au travail a rencontré individuellement et collectivement tous les agents et tous les services afin d'établir un bilan et de recenser toutes les améliorations envisageables.

Une prochaine commission PERSONNEL, prévue le 12 juin prochain, sera consacrée à ce dossier, dont le bilan n'a fait ressortir aucun point de danger grave.

QUESTIONS DIVERSES

Informations du Maire

Claude DURAY fait part de plusieurs informations survenues depuis la dernière séance du Conseil Municipal :

- Dans le cadre des travaux d'installation de panneaux photovoltaïques, le maître d'œuvre PHOENIX ENERGIE a transmis l'avant-projet et une réunion de restitution, prévue le 30 mai à 18h00, permettra d'échanger sur les orientations
- Une rencontre avec RTE (Réseau de transport d'électricité - responsable du réseau public de transport d'électricité haute tension) a eu lieu pour un projet de réhabilitation de la ligne (4 pylônes de 63 kilovolts sur Frontenex).
- La maison JANNOT a été vendue à M. JEANDEL le 11 mai pour 30 000 €.
- Un promoteur envisagerait de créer un lotissement de part et d'autre du château et présentera un pré-projet prochainement. Si le Conseil Municipal envisage de donner une suite favorable, et du fait du déclassement d'un zonage naturel ou agricole vers un zonage constructible, il y aura nécessité de réaliser une révision du Plan Local d'Urbanisme, complète ou allégée si elle ne porte que sur un unique objet
- Un devis a été validé à l'entreprise MOLLIEX pour un fleurissement sans arrosage notamment dans le parc de la Mairie. Les autres espaces communaux ne seront pas arrosés.
- Dans la continuité, et au vu des restrictions liées à la sécheresse, le bassin de la Mairie ne sera pas mis en fonctionnement cette année
- Une commission sera organisée le 1^{er} juin avec un ordre du jour comprenant notamment la rénovation de la salle des mariages.

- Suite aux travaux dans la salle des fêtes de Sainte Hélène sur Isère, l'association des Aînés Ruraux de Ste Hélène ont sollicité la location de celle de Frontenex. Au vu des nombreuses dates et du rapprochement sur Frontenex pour nos aînés de ces manifestations, il est proposé d'appliquer le tarif « Associations extérieures à caractère social et/ou humanitaire » à 100 € la journée et 450 € le week end. Les associations de Frontenex seront consultées sur les dates et priorisées.
- Une rencontre de ce jour avec les médecins généralistes a permis d'évoquer le projet de création d'un 5ème cabinet au Centre Médical. Une demande d'étude du projet et de devis à deux maîtres d'œuvre a été effectuée avec une réponse attendue pour le 2 juin
- Un problème de voisinage lié au bruit de quelques grenouilles, dans la rue des Grands Champs, a pris une ampleur disproportionnée du fait d'un article dans la presse, alors que conjointement avec la propriétaire, les gendarmes et un administré, le transport de ces batraciens au lac de Saint Vital était en cours de calage. Cette situation est regrettable pour tous.
Il précise qu'il y a deux ans, il avait pris l'attache d'un service spécialisé dans la faune et la flore pour un déplacement des grenouilles qui avait été validé par la propriétaire.
Cette année, il semble que des membres de la famille s'en soient mêlés, d'où un article dans la presse et la frénésie médiatique.
Le rôle du maire s'arrête donc à ce niveau et si la situation évolue, ce sera du fait d'une conciliation ou d'une décision de justice.
- Le tirage au sort des jurés d'assises aura lieu ce mercredi à 10h00
- Des actes de vandalisme ont été commis dans la commune ces derniers jours avec notamment des haies fraîchement plantées, arrachées une nuit.

Compte rendu des délégués des communes sur le fonctionnement des différentes intercommunalités

- Sur demande de Laurent VERNAZ, Claude DURAY indique que l'ancienne Maison des jeux a été vendue par ARLYSERE à un promoteur (580 000 €) à des conditions identiques que celles prévues en 2022.

Questions diverses

- Sandrine POIGNET demande s'il n'aurait pas été possible de récupérer temporairement la classe ULIS de Sainte Hélène sur Isère, qui ferme pour une année. Claude DURAY indique que c'est un dispositif compliqué à gérer
- Sur demande de Laurent VERNAZ, Claude DURAY indique que le montant de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères est déterminé sans rapport avec la composition du foyer, sa production de déchets ou la qualité du service de collecte et de traitement des ordures ménagères.
Ainsi, un contribuable qui peut bénéficier des services collectifs d'enlèvement des déchets de la commune mais ne les utilise pas, parce qu'il ne produit pas de déchets (logement vacant) ou n'utilise pas le service public, ne peut pas échapper au paiement de la TEOM.
L'impôt est calculé sur la même base que la taxe foncière sur les propriétés bâties (la valeur locative cadastrale du logement) : elle est établie d'après le revenu net cadastral servant de base à la taxe foncière. Ce revenu net cadastral est égal à la valeur locative cadastrale diminuée d'un abattement de 50 %. Autrement dit, la base imposable à la TEOM est égale à la base imposable à la taxe foncière, elle-même égale à la moitié de la valeur locative cadastrale du logement.
Cette valeur correspond au loyer annuel potentiel que le propriétaire pourrait retirer de la mise en location du bien. Elle est déterminée par l'administration fiscale.
Pour Frontenex, le taux 2023 sera de 5.90% mais il devrait augmenter régulièrement pour qu'un taux uniforme s'applique sur le territoire ARLYSERE dans les 10 ans.
Pour une maison récente de Frontenex de 80 m², le montant de la TEOM serait de 118 €
Pour une maison récente de Frontenex de 120 m², le montant de la TEOM serait de 155 €.
Même s'il se satisfait de ces informations, Laurent VERNAZ demande que soit étudiée par ARLYSERE une taxe comprenant la composition du foyer (nombre de personnes) et que la mise en place de moloks (container enterré) puisse se faire rapidement pour une diminution du coût.
- Sandrine POIGNET demande s'il serait envisageable de décaler l'extinction nocturne de l'éclairage public à minuit au lieu de 23 h00. Claude DURAY indique que cela n'a pas un réel intérêt et que le matin, la remise en route de l'éclairage est commandée par la luminosité du jour.
- Sandrine POIGNET évoque le courrier reçu de la part de l'association créée pour s'opposer à la gestion actuelle de l'aérodrome et demande si elle sera rencontrée en mairie. Claude DURAY indique que cela n'est pas prévu car ARLYSERE travaille étroitement sur ce dossier et qu'il est relevé un certain manque de respect des consignes par les usagers.

- Alain FINA évoque le vol d'une remorque à Frontenex et souhaiterait que la commune dispose de caméra à chaque entrée/sortie.
Claude DURAY indique qu'il faudrait ajouter une dizaine de caméras et qu'il sera impossible de couvrir 100% du territoire. Les communes voisines commencent à s'équiper également, ce qui peut être une solution. Il précise qu'une des caméras a même été volée...
- Cyril PELOSO demande s'il est possible de mettre une cuve de récupération des eaux de pluie aux services techniques pour leurs usages, ce que Claude DURAY valide.
- Céline JOLY, représentante de la Commune au sein de la maison relais l'Envol, indique que cette structure va s'agrandir et accueillera prochainement 30 personnes au lieu des 25 actuelles. Un choix a été fait également de favoriser la mixité au sein de l'établissement, qui a connu à son démarrage des problèmes d'alcoolisations.
- Emilie ROUGIER rappelle la prochaine Fête de la Musique le 20 juin prochain dans la cour de l'école élémentaire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 20h15.

La date du prochain Conseil Municipal est proposée au 23 juin 2023 à 19h00

Le Maire, Claude DURAY

Le Secrétaire de Séance, Aurore BERTAUX

Ce procès-verbal est affiché et diffusé à titre provisoire dans l'attente de son approbation définitive lors de la prochaine séance du Conseil Municipal